

REVUE DE PRESSE DU 28 MAI 2008

Programmes gouvernementaux: la guerre des régions se déplace à Montréal

L'entrepreneur beauceron Marc Dutil a transporté au coeur de Montréal son combat contre les programmes gouvernementaux qui favorisent les régions ressources.

Le président et chef de l'exploitation de Canam (CAM) a profité de la tribune que lui offrait hier la chambre de commerce du Montréal métropolitain pour s'attaquer à ces programmes, qui opposent les différentes régions entre elles.

«On perd du temps à s'obstiner sur qui va avoir la part de gâteau, a-t-il déploré. Il me semble qu'on aurait plus de création de valeur à lancer de nouveaux produits, à rencontrer des clients et à faire des visites commerciales.»

Il a raconté aux membres de la chambre de commerce comment une entreprise manufacturière de Trois-Rivières pouvait bénéficier des crédits d'impôt de 30% alors qu'une entreprise semblable située huit kilomètres plus loin, à Nicolet, n'avait droit à rien.

Il a aussi raconté comment sa propre entreprise avait dû rivaliser avec une entreprise d'une région ressource pour un contrat d'exportation. Or, son concurrent, qui pouvait bénéficier des fameux crédits d'impôt, pouvait offrir de meilleures conditions au client.

«Nous nous sommes rendu compte que c'est le client américain qui bénéficiait des crédits d'impôt payés par les contribuables québécois», a-t-il déploré.

Canam, qui se spécialise notamment dans les charpentes d'acier, n'a pas accès aux fameux crédits d'impôt parce que ses différents établissements ne sont pas situés dans les fameuses régions ressources, telles que définies par le gouvernement. La Beauce, pourtant située à trois heures de Montréal, n'est pas une région ressource.

«Je ne veux pas dire qu'à La Pocatière, la ligne n'aurait pas dû être là, ou qu'à Trois-Rivières, elle aurait dû être placée 20 kilomètres plus loin, a lancé M. Dutil. C'est avec le concept de l'arbitraire que j'ai un problème.»

Il a affirmé qu'il n'avait rien contre des programmes qui venaient en aide à telle ou telle entreprise qui fabrique un produit que personne d'autre n'offre dans la province.

«Mais quand on donne de l'argent à des entreprises qui oeuvrent dans des secteurs où il y a déjà d'autres compagnies au Québec, comme les maisons usinées, les portes et fenêtres, les charpentes de bois et d'acier, le béton, ça crée un déséquilibre», a-t-il expliqué.

En Beauce, le sentiment d'injustice est tel que l'ancien ministre libéral Robert Dutil a créé un parti, l'Union du centre, pour attirer l'attention sur le problème.

Selon Marc Dutil, le gouvernement actuel a compris le message, mais il subit la pression politique de certaines régions. Le président de Canam reconnaît qu'il serait difficile de mettre fin immédiatement à un programme quand des entreprises ont tenu compte de cette aide dans leur planification pour conclure des contrats, agrandir leurs installations et procéder à des embauches.

«Je comprends que le gouvernement ne peut pas revenir sur sa parole, mais il faudrait qu'il annonce la fin de tout ça à une date fixe et qu'à la fin, on n'en parle plus.» (La Presse)

Représentation électorale - Un rejet catégorique

Les élus gaspésiens sont unanimement opposés au projet de refonte de la carte électorale.

Tous les mémoires déposés, mardi, à New Richmond, devant les membres de la Commission de représentation électorale dénoncent la proposition d'éliminer une circonscription en Gaspésie.

En plus de la disparition de la circonscription de Gaspé, le Directeur général des élections (DGE) propose une modification importante de limites des circonscriptions de Matane, de Matapédia et de Bonaventure. La loi indique qu'une circonscription doit compter au minimum 33 905 électeurs.

En Gaspésie, toutes les circonscriptions comptent de 36 % à 39 % d'électeurs de moins que la norme législative. Pour réduire ces écarts, le DGE suggère que deux des futures circonscriptions de la Gaspésie chevauchent les limites administratives de la région voisine, le Bas-Saint-Laurent.

Territoire étendu

Les Gaspésiens s'insurgent d'abord et avant tout contre la perte d'un député.

La mairesse de New Richmond a notamment fait valoir qu'il était inconcevable qu'un territoire aussi vaste que le Portugal soit représenté par un député et demi à l'Assemblée nationale. Autant dire, soutient Mme Appleby, que les citoyens n'ont plus accès à leur député.

Toutefois, 10 circonscriptions du Québec, en Abitibi, en Estrie et au Lac-Saint-Jean notamment, sont plus grandes que celles proposées pour la Gaspésie.

Des intervenants aux rencontres de consultations ont aussi reproché au DGE, Marcel Blanchet, d'accorder une trop grande importance au principe d'une personne, un vote et d'oublier les réalités particulières de la Gaspésie.

L'ex-député fédéral de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, Rémi Bujold, a rappelé que le nombre d'électeurs par circonscription n'est pas le seul critère retenu par la Cour suprême pour dessiner la carte électorale d'une province.

La Gaspésie doit jouir d'une situation d'exception, suggère l'ancien politicien. « Si l'exception devenait plus générale que la règle générale, je crois que là nous aurions un problème. Mais je crois que ce phénomène n'arrivera pas », a précisé Rémi Bujold.

Un préfet indigné

Les audiences ont d'ailleurs donné lieu à une sortie en règle du préfet de la MRC d'Avignon et président de la Conférence régionale des élus (CRE), Bertrand Berger. Son cri du coeur a enflammé la salle.

« C'est fatigant en maudit, année après année, mois après mois, semaine après semaine de toujours se défendre, puis se battre pour essayer de garder nos acquis, alors qu'on est dans la merde économiquement par-dessus la tête. - Bertrand Berger, président de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. »

M. Berger estime que la réforme proposée est une véritable aberration. L'inclusion d'une partie de la MRC d'Avignon dans la future circonscription de Matapédia-Mitis indigne particulièrement le préfet.

« Vous n'avez pas idée de l'emmerdement administratif et politique que ça peut donner que sept municipalités de la MRC d'Avignon s'en aillent, non seulement dans un autre comté que le reste de la MRC, mais s'en aillent dans une autre région administrative », a soutenu Bertrand Berger.

Les communautés d'intérêts

Une partie des municipalités de la baie des Chaleurs serait rattachée à Matapédia-Mitis.

Cet argument a aussi été repris par le maire de Pointe-à-la-Croix, Jean Paul Audi. Sa municipalité pourrait être incluse dans Matapédia-Mitis et serait donc rattachée à la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Le maire Audi craint que cela vienne désorganiser la cohérence des actions de développement économique dans son secteur. Il a ainsi fait valoir que le taux de chômage au Bas-Saint-Laurent est de 10 % comparativement à 20 % dans sa région.

Ce manque de respect des communautés d'appartenance a aussi été souligné par la députée de Bonaventure et ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau.

Mme Normandeau a soutenu que les Gaspésiens refuseront d'être intégrés de force dans des circonscriptions avec lesquelles ils ont peu de points en commun. « Les Gaspésiens sentent qu'ils ont plus que jamais besoin de leurs quatre députés à l'Assemblée nationale. Je peux vous annoncer maintenant que la population gaspésienne va lutter avec un acharnement sans précédent pour le maintien de ses quatre comtés en Gaspésie », a indiqué la ministre.

En 2001, la Commission de la représentation électorale avait justifié le maintien des quatre circonscriptions de la Gaspésie par la géographie particulière de la région, la faible densité de population et les distances à parcourir.

La commission relevait également le rôle particulier du député dans une région où les services gouvernementaux sont généralement peu accessibles.

Sept ans plus tard, note Nathalie Normandeau, rien n'a vraiment changé, pas même le nombre d'électeurs par circonscription. « Alors, on voudrait bien savoir comment votre raisonnement a évolué pour tirer une conclusion qui est diamétralement opposée à la position que vous avez tirée en 2001 », a demandé la députée au DGE.

Le président de la Commission de la représentation électorale, Marcel Blanchet, soutient que le changement est venu des circonscriptions, de plus en plus nombreuses, qui se trouvent près des zones d'exception prévues par la loi ou s'en approchent. « Ça fait 36 circonscriptions sur 125 qu'il faut absolument corriger pour assurer une juste représentation des électeurs », a expliqué Marcel Blanchet.

Au total plus d'une vingtaine de mémoires et de résolutions ont été déposés au DGE.

Le président de la commission a écouté l'ensemble des arguments, mais n'a pas semblé ouvert à multiplier les cas d'exception.

Devant l'unanimité de l'opposition gaspésienne, Marcel Blanchet a évoqué du bout des lèvres que tout n'était pas décidé et que le projet de réforme de la carte électorale pouvait encore être modifié.

Les audiences en Gaspésie se poursuivent mercredi à Matane et vendredi à Gaspé. Une manifestation est prévue à 18 h 30 devant l'hôtel Rietel de Matane où se tiennent les audiences.

La proposition finale de la Commission de la représentation électorale sera publiée en novembre. (Radio-Canada)

Contre la refonte de la carte électorale

Le préfet de la MRC de la Côte-de-Gaspé et maire de Gaspé lance un appel à la mobilisation de la région pour éviter la perdre la circonscription de Gaspé tel que proposé dans la nouvelle carte électorale.

François Roussy demande à la population de se faire entendre lors du passage de la commission de la représentation électorale jeudi à Gaspé. Il explique l'importance de s'opposer à la proposition du Directeur général des élections, Marcel Blanchet, qui va diviser la Gaspésie.

Le maire de Gaspé veut confronter le DGE sur ses engagements de 2001. Rappelons qu'en 2001, le comté de Gaspé a été conservé sur la carte électorale. François Roussy demande donc au directeur général des élections de faire de même cette année, d'autant plus que la situation démographique de la Gaspésie s'est améliorée depuis ce temps.

Le maire de Gaspé, qui va déposer un mémoire, invite la population à assister aux audiences de la commission de la représentation électorale ce jeudi, à l'Hôtel des Commandants, de 14h à 17h, et de 19h à 22h. (Radio-Gaspésie)

Encore au front

Les entreprises de la région devront encore se battre pour avoir accès à de l'aide financière permettant d'embaucher des travailleurs cet été.

Ottawa réduit considérablement ses budgets par rapport à ce qu'il avait octroyé l'an dernier. Les fonds disponibles en ce moment ne s'élèvent qu'à 604 mille dollars alors que le gouvernement a octroyé le double, soit 1 million 200 mille dollars l'an dernier.

Les entrepreneurs avaient toutefois eu accès à cette somme, à l'été 2007, parce qu'il avait bataillé pour qu'Ottawa soit plus généreux.

Par ailleurs, les besoins des entreprises continuent d'être très élevés. En ce moment, le montant total des demandes formulées par des entreprises de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine s'élève à plus de 3 millions de dollars.

Si les budgets annoncés restent intacts, Ottawa ne répondra qu'à 20 % des besoins dans la région.

Le conseil de la culture de la Gaspésie craint que le manque de fonds n'entraîne des impacts importants dans les entreprises culturelles rattachées à l'industrie touristique, notamment sur la qualité de l'accueil des visiteurs.

Le président du conseil, Pascal Alain, soutient que les coupures sont bien réelles, notamment au Musée acadien à Bonaventure.

Le Conseil de la Culture incite ses membres à écrire au ministre Monte Solberg, de Développement des Ressources humaines. (CIEU-FM)

Bonne nouvelle pour le secteur forestier

Les syndicats des producteurs de bois de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent s'entendent avec Uniboard pour approvisionner son usine de Sayabec.

Les parties étaient en désaccord depuis plusieurs mois sur le prix de la matière ligneuse.

Le nouveau contrat prévoit que les producteurs de bois de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent devront livrer annuellement 52 mille 900 tonnes métriques de bois ronds chez Panval, à Sayabec. Cette entente est d'une durée de 3 ans, rétroactive au premier avril dernier.

Ainsi, les producteurs privés livreront l'équivalent de 6 % de l'approvisionnement total de bois rond de l'usine qui produit des panneaux de particules laminés destinés à l'industrie du meuble.

Selon les 2 syndicats, ce règlement contribue, du moins en partie, à stabiliser les marchés de la forêt privée dans l'Est du Québec de même qu'à assurer de meilleurs revenus pour les producteurs.

Pour le vice-président des ressources forestières chez Uniboard, Donel Galipeau, cette garantie de bois contribue à la stabilité de l'approvisionnement et aidera au succès des opérations de l'entreprise.

Le président du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, Berthold Gagné, soutient que cette entente constitue une bonne nouvelle pour les producteurs, mais aussi pour tout le secteur forestier et l'économie en générale. (CIEU-FM)

Nouvelle orientation gouvernementale

Le financement des organismes de développement économique risquent de causer des maux de têtes aux dirigeants gaspésiens au cours des prochains mois.

Le gouvernement fédéral semble ferme dans sa volonté de se retirer de ce champs d'intervention.

Alors que les élus gaspésiens demandent au ministre Jean-Pierre Blackburn de revenir sur sa décision annoncée en février dernier, le titulaire de l'Agence de développement économique du Canada reçoit l'appui de son confrère Lawrence Cannon, le responsable politique québécois du cabinet Harper.

Le ministre fédéral des Transports supporte la ligne de pensée de son confrère Blackburn. Lawrence Cannon considère lui aussi que le financement de projet économique est plus rentable à long terme que le soutien au fonctionnement d'organismes de développement économique.

Le ministre Cannon laisse néanmoins la porte entrouverte a des ajustements régionaux à cette nouvelle orientation gouvernementale.

La Conférence des élus de la Gaspésie a récemment fait savoir qu'elle ferait appel au ministre Cannon si son confrère Jean-Pierre Blackburn refuse de revenir sur sa position. Des organismes comme le TechnoCentre Éolien et la Société de développement de l'industrie

maricole sont au nombre des groupes visés par la révision de la politique gouvernementale. (CIEU-FM)

Fonds de soutien

Neuf événements culturels de la Gaspésie se partagent 100 mille dollars offerts par la Conférence régionale des élus.

Chaque projet encaissera 10 ou 15 mille dollars. Dans la Baie-des-Chaleurs, les événements retenus sont le festival Bluegrass de New Richmond, La Virée et le Symposium en arts visuels l'Art Salin de Carleton-sur-mer.

En tout, 16 événements à caractère culturel avaient déposé une demande de financement dans le cadre du Fonds de soutien aux événements et festivals culturels. (CIEU-FM)

Pour le produit croisière

Tourisme Îles-de-la-Madeleine et ses partenaires forment une corporation de développement pour faire avancer le dossier des croisières. Le président de l'organisme, François Turbide, vise pour septembre le dépôt des demandes de subvention pour améliorer les infrastructures d'accueil du port de Cap-aux-Meules. Selon le rapport du consortium DBSF et Pesca Environnement sur le produit croisière aux Îles, le projet est évalué à 500 mille dollars. L'étude sur le produit croisière aux Îles démontre aussi que pour la période 2010-2014, l'archipel pourrait accueillir de 10 mille à 14 mille nouveaux croisiéristes; pour des retombées économiques de un virgule quatre à deux virgule sept millions de dollars. François Turbide note également que le positionnement de la destination n'est plus à faire.

Précisons que la Municipalité, la Chambre de commerce, le CLD et la SADC dirigent, avec Tourisme Îles-de-la-Madeleine, la nouvelle Corporation de développement du territoire. Celle-ci pourra servir à l'avancement de dossiers autres que celui des croisières, de souligner François Turbide. (CFIM)

Investissements pour les ports gaspésiens

Ottawa consacrera un million de dollars aux travaux de réfections de quelques infrastructures portuaires dans les MRC de la Côte-de-Gaspé du Rocher Percé et de la Haute-Gaspésie.

Les projets incluent entre autres, des travaux d'entretien et de réparation des infrastructures portuaires, de l'installation d'équipement spécialisé et la préparation de plans et de devis pour des projets futurs.

Plus précisément, à Rivière au Renard, on effectuera des travaux de réparation sur plusieurs sections du quai, soit sur les gardes roues, les échelles et les bornes d'amarrage, dans le but de rendre la structure plus sécuritaire.

Du côté de Saint-Georges-de-Malbaie, on a procédé à l'installation de nouveaux quais flottants en acier, qui permettront de fournir des équipements d'amarrage sécuritaire pour les pêcheurs. On préparera également des plans et devis afin de compléter les réparations du quai déjà existant.

À Percé, on souhaite remplacer le tablier de bois du quai par une dalle de béton et renforcer une partie du système de défenses.

Finalement, pour l'Anse-à-Beaufils, on veut effectuer des travaux mineurs à la dalle de béton du quai Est dès cet été, afin de niveler la surface d'opération.

Cependant, le président des administrations portuaires du Québec, Luc Legresley, a l'impression que la région n'est pas bien représentée par le gouvernement actuel.

Les bénévoles menacent toujours Ottawa de démissionner en bloc si la situation ne se règle pas. Les administrations portuaires du Québec rappellent au gouvernement que selon ses propres estimations, les besoins monétaires pour effectuer les réfections nécessaires se chiffrent à 100 millions de dollars.

Cet investissement de un million s'ajoute au montant d'un peu plus de deux millions de dollars annoncé le 25 avril dernier, servant à amorcer des travaux de dragage. [\(Radio-Gaspésie\)](#)

Les commissions scolaires doivent en finir avec le statu quo, dit Courchesne

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, reproche aux commissions scolaires leur entêtement à préserver le statu quo, en rechignant notamment à redéfinir leurs relations avec les directeurs d'école.

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) s'est opposée hier en commission parlementaire à ce que la ministre de l'Éducation puisse imposer aux différentes commissions scolaires des mesures précises pour atteindre des objectifs locaux. «Nous ne croyons pas que ce genre d'intervention directe dans la gestion des commissions scolaires soit justifié», a plaidé le président de la FCSQ, André Caron, y voyant une forme de «bureaucratisme» du processus de reddition de comptes.

L'organisme émet également des réserves à l'idée que les commissions scolaires concluent des ententes de gestion et de réussite avec les directeurs d'école. «La Fédération ne croit pas que la conclusion d'une entente annuelle avec un "employé" soit une solution efficace», peut-on lire dans son mémoire. Les représentants de la FCSQ se sont montrés réfractaires à l'idée de «négocier» des ententes avec les directeurs d'école.

Cette position leur a valu des remontrances de la part de la ministre Courchesne. «Ce que la population reproche expressément aux commissions scolaires dans leur façon de gérer, c'est cette attitude», a lancé la ministre aux représentants de la FCSQ. Lorsqu'elle avait dévoilé les grandes lignes du projet de loi 88, la ministre expliquait vouloir recréer des liens positifs entre les directions d'école et les commissions scolaires.

La lecture du mémoire de la FCSQ a laissé la ministre «perplexé». «Ce que je lis, c'est que si on pouvait garder le statu quo, probablement qu'on serait davantage satisfait», a commenté Mme Courchesne.

La FCSQ demande par ailleurs de reporter à l'automne les pans du projet de loi qui traitent du processus électoral, tels ceux portant sur la réduction du nombre de commissaires ou l'élection du président au suffrage universel, alors qu'on s'attend à débattre de modifications plus structurelles comme les élections simultanées scolaires-municipales ou la reconnaissance des équipes électorales. Les commissions scolaires s'opposent par ailleurs à la nomination de commissaires cooptés issus du secteur socioéconomique, estimant que les élus sont déjà représentatifs de leur milieu.

CSQ

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a elle aussi émis d'importantes réserves à l'égard de la présente mouture du projet de loi, jugée pour le moment «indigeste». Le syndicat, qui regroupe principalement des employés du secteur de l'éducation, en a contre l'établissement de cibles et d'objectifs qualitatifs dans les conventions de partenariat conclues entre Québec et les commissions scolaires ainsi qu'entre ces dernières et les écoles. «Quand on n'a pas de prise sur les moyens, il y a un risque qu'on organise une sorte de tricherie pour atteindre les objectifs visés», a fait valoir la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johanne Fortier.

Le syndicat craint par ailleurs que le nouveau poste de Protecteur de l'élève ne mette en péril l'autonomie des enseignants et des professionnels qui interviennent auprès des élèves. Selon le président de la CSQ, Réjean Parent, le libellé actuel permettrait de recevoir des plaintes par exemple sur le type de manuels scolaires utilisés en classe. La ministre Courchesne a répliqué en assurant que le règlement balisant les motifs de plaintes serait déposé avant la fin des travaux de la commission parlementaire. ([Le Devoir](#))